

### Article 21 du Règlement

Si on peut faire la promotion d'un délit criminel sans que la police ni les législateurs n'interviennent, alors les Canadiens devraient se demander à quoi il leur sert d'avoir des lois. La réponse à cette question est évidente. Nous avons des lois pour protéger ceux qui ne peuvent assurer leur propre protection, soit, dans ce cas-ci, des bébés sans défense dans le ventre de leur mère. Il est temps que le Parlement veille à ce que nos lois soient respectées.

\* \* \*

### LES DÉPUTÉS

#### ON CRITIQUE LE COMPORTEMENT DE CERTAINS

**M. John Reimer (Kitchener):** Monsieur le Président, les Canadiens ne trouvent pas ça drôle. Ils ont été déçus et dégoûtés, avec raison, de la conduite infantine des députés, à la Chambre et au comité.

Personne ne niera que les députés aient tout à fait le droit d'effectuer une analyse minutieuse des faits et de poser des questions pénétrantes dans le cadre de débats animés. Cependant, quand l'analyse devient insinuation, quand les questions ne sont plus que des accusations voilées et quand le débat dégénère en une mêlée lamentable et égoïste, les députés abusent de leurs privilèges et abdiquent leurs responsabilités.

Nous devons absolument nous rappeler qui nous sommes, où nous sommes et pourquoi nous sommes ici. Tous les députés désirent sûrement que les Canadiens soient fiers de leurs institutions démocratiques et de leurs représentants élus. C'est pourquoi j'incite tous les députés à se montrer plus dignes de la Chambre en démontrant un plus grand respect des autres et en surveillant leurs manières.

\* \* \*

### L'ADMINISTRATION

#### LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, le 9 septembre 1985, le premier ministre (M. Mulroney) a envoyé une lettre ouverte aux députés et aux sénateurs. Il a également fait, ce qu'on a appelé affectueusement à la Chambre, son acte de contrition *in extremis* à propos du favoritisme. Dans la lettre qu'il a envoyée aux députés, il a fait la déclaration suivante au sujet des lignes directrices sur les conflits d'intérêts:

C'est à vous, messieurs les députés, que le gouvernement doit rendre compte directement de l'exécution de cette responsabilité et, par votre entremise, à la population du Canada. Nulle part dans ce code ne prévoit-on d'organisme quasi indépendant sur qui le gouvernement pourrait se décharger de ses responsabilités.

● (1405)

Environ huit mois plus tard, le gouvernement et le premier ministre ont une fois de plus trahi les Canadiens.

[Français]

### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

#### L'IMPORTANCE DES SOMMETS COMME MODÈLES DE DISCUSSION

**Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau):** Monsieur le Président, en fin de semaine se tenait au Mont Sainte-Marie le Sommet socio-économique de l'Outaouais. Pendant près de 18 mois, tous les intervenants du secteur Papineau de ma circonscription ont travaillé à élaborer leurs axes de développement et réclamé à leurs élus provinciaux et fédéraux la réalisation de projets, tels l'autoroute 50, la Coopérative d'emballage de pommes de terre, le Parc Oueskarini, le Centre d'observation de courte durée, la Fromagerie Agrodor, le Gymnase de Papineauville, et *cetera*.

Monsieur le Président, tous ces gens ont travaillé bénévolement pour le mieux-être économique de leur milieu. Bien sûr, beaucoup de projets ne se réaliseront pas immédiatement, mais ce bel effort de concertation aura permis à tous les promoteurs de l'Outaouais de se connaître et d'exprimer leurs besoins.

Voilà une expérience que nous devrions répéter, car ces sommets sont, à mon avis, un excellent moyen d'éviter le gaspillage d'énergie et d'argent. Je souhaite vivement que le gouvernement fédéral retienne ce mode de consultation régionale comme modèle de discussion avec les provinces.

\* \* \*

[Traduction]

### LES JEUNES

#### LA PROPOSITION CONCERNANT UN PROGRAMME DE GARANTIE

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, il est absolument immoral que le Canada, assurément le pays le plus riche du monde, compte un si grand nombre de jeunes chômeurs. Le gouvernement ne devrait tolérer aucun chômage chez les jeunes Canadiens. Il aurait intérêt à donner suite à la proposition présentée dernièrement par le chef du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique, qui a proposé un programme garantissant à chaque jeune de la province le choix entre poursuivre des études ou un cours de formation à plein temps, ou la possibilité d'occuper un emploi permanent à plein temps. Ce programme garantit à toutes fins pratiques aux jeunes de la Colombie-Britannique un minimum de deux ans d'études ou de formation en cours d'emploi, ou encore un emploi à plein temps.

Les 150 millions de dollars que coûtera la mise en oeuvre de ce programme feraient augmenter les recettes fiscales provenant de l'impôt des particuliers, des taxes de vente, de l'impôt versé par les sociétés, et des taxes d'accise. Cette initiative se révélerait en fait rentable pour le gouvernement du Canada.

Il est intolérable et inacceptable qu'un si grand nombre de nos jeunes se trouvent sans emploi, à toucher des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. Le programme proposé par M. Bob Skelly pour les jeunes de la Colombie-Britannique devrait être immédiatement appliqué à l'échelle nationale.